

# LA TRIBUNE

de L' A.D.R.E.R

Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel

14 avenue des Anglais 83820 Rayol-Canadel sur mer

[www.adrer.org](http://www.adrer.org)

Déclaration de Création de l'association N° W831000987 du 21 février 2010 publiée au JO de la République le 27 mars 2010

## LE BUDGET 2016 DE LA COMMUNE

### Synthèse

Les principaux éléments du budget communal 2016 et les taux des taxes additionnelles votées par la Communauté de communes sont détaillés dans ce numéro de la Tribune:

- Les taux de la taxe d'habitation et celle du foncier non bâti sont en augmentation de 6,35%. Pour les seules résidences principales (celles dont les propriétaires déclarent leur impôt sur le revenu dans la commune) cette augmentation sera compensée par un abattement de la valeur locative brute de l'habitation. Le taux des deux autres taxes est maintenu au même niveau qu'en 2015.
- La Communauté de communes "profite" du fait que le budget de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) devient autonome et qu'il a été voté en diminution (- 2,56% à Rayol – Canadel), pour augmenter de **+ 40,5%**, le taux initialement bas des quatre taxes additionnelles arguant de la baisse de la contribution de l'Etat.
- L'endettement de la Commune est en baisse par le jeu mécanique des remboursements et l'absence d'engagement de nouveaux emprunts en 2014 et 2015, et qu'aucun n'est envisagé en 2016.

### I. Un nouveau processus budgétaire

Comme en 2014 et 2015 le processus budgétaire a fait l'objet d'une pratique nouvelle: le budget primitif de fonctionnement de la commune a été voté dès le mois de décembre 2015 sans attendre le vote du budget d'avril lorsque sont connues les nouvelles bases de recettes notifiées en mars par l'Etat. Cela permet aux services technique et administratif de connaître dès le début de l'année leur budget et donc de mieux planifier. Les ajustements provisoires sont effectués par l'inscription d'un emprunt "fictif", inscription qui est effacée en avril. Le budget d'investissement peut alors être ajusté.

### II. Les taxes communales et intercommunales

**Rappel** : Les impôts locaux dépendent de deux éléments, **les bases d'imposition et les taux fiscaux**. Les bases brutes d'imposition sont établies tous les ans par les services fiscaux selon des règles nationales qui résultent de décisions législatives. Sur ces bases brutes, les collectivités locales ont le pouvoir de voter certains abattements et exonérations spécifiques (voir plus bas en III - A) pour déterminer les bases (nettes) qui seront réellement imposées. Ces bases sont notifiées aux collectivités en février afin qu'elles puissent établir leur budget: elles peuvent alors voter les **taux d'imposition** qui seront appliqués à ces bases pour déterminer les produits imposés en fonction des projets.

## A. Les taux votés par la commune

Les taux fiscaux votés évoluent de la manière suivante:

	2013	2014	2015	2016
Taxe d'habitation	18,93 %	18,72 %	18.72%	<b>19.91%</b>
Taxe foncier bâti	13,32 %	13,14 %	13.14%	<b>13.14%</b>
Taxe foncier non bâti	24,58 %	24,25 %	24.25%	<b>25.79%</b>
CFE <sup>1</sup>	23,19 %	22,88 %	22.88%	<b>22.88%</b>

On observe un maintien des taux de l'année passée sauf sur la taxe d'habitation et le foncier non bâti (+6,35%). Pour le foncier non bâti les bases sont modestes. Pour la taxe d'habitation il s'agit de différencier les résidences secondaires qui représentent 80% des habitations de la commune. Concrètement, tous les contribuables subiront la hausse mais la valeur locative des résidences principales subira un abattement de 15% au lieu de 10%<sup>2</sup> de sorte que la contribution des habitations principales devrait être la même qu'en 2015. Chaque contribuable concerné est donc invité à vérifier cet ajustement en novembre lors de la réception de sa feuille d'imposition.

## B. Les taux votés par la Communauté de communes

Parallèlement les taux de la taxe additionnelle votés par l'Intercommunalité évoluent ainsi:

	2013	2014	2015	2016
Taxe d'habitation	1.46%	1.46%	1.46%	<b>2.05%</b>
Taxe foncier bâti	1.11%	1.11%	1.11%	<b>1.56%</b>
Taxe foncier non bâti	3.36%	3.36%	3.36%	<b>4.72%</b>
CFE	1.84%	1.84%	1.84%	<b>2.58%</b>

Le produit de ces taxes additionnelles représente une masse financière de 10 357 957 €. D'après les explications figurant sur la délibération du Conseil Communautaire, la hausse de plus de **40%** des taux, s'explique par la création d'un "budget annexe déchets ménagers et assimilés" et par la très forte augmentation des prélèvements fiscaux de l'Etat. L'ADRER, quant elle, penche pour une explication légèrement plus précise: le budget déchets ménagers étant devenu autonome, donc moins obscur, les frais de structure du budget général sont devenus la variable d'ajustement dans un contexte de désengagement de l'Etat, au détriment du contribuable... Cette augmentation de la fiscalité, est de l'ordre de 3 millions d'€ selon les estimations de l'ADRER.

## C. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

La TEOM, désormais fixée par l'Intercommunalité, se présente ainsi au budget 2016 par comparaison avec le précédent:

	2015	2016	variation
Cavalaire	8,28%	8,07%	-2,54%
Cogolin	11,69%	11,40%	-2,48%
Croix Valmer	11,40%	11,12%	-2,46%
La Garde Frénet	10,94%	10,67%	-2,47%
Gassin	7,80%	7,61%	-2,44%
Grimaud	10,94%	10,67%	-2,47%
La Mole	9,92%	9,67%	-2,52%
Plan de la Tour	13,79%	13,45%	-2,47%
Ramatuelle	7,18%	7,00%	-2,51%
Ste Maxime	10,94%	10,67%	-2,47%
St Tropez	11,22%	10,94%	-2,50%
Rayol Canadel	8,21%	8,00%	-2,56%

L'ADRER émet le vœu que cette diminution générale de taux soit l'amorce d'une baisse pérenne et permanente non compensable par une hausse de la taxe additionnelle!

<sup>1</sup> Contribution Foncière des Entreprises

<sup>2</sup> Ce qui résulte d'une délibération du Conseil Municipal de septembre 2015

### III. Le budget communal 2016

#### A. Section de fonctionnement

##### 1. Recettes

Les impôts et taxes apparaissent en augmentation compte-tenu de l'augmentation des taux votés en avril:

	Recettes réelles 2014	Recettes réelles 2015	<b>Budget 2016</b>
Recettes totales	3 735 581	3 730 118	<b>3 886 531€</b>
Dont impôts et taxes	2 862 838	2 909 603	<b>2 988 274 €</b>

Les autres recettes 2016 (898 257 €) se composent des atténuations de charge, subventions, produits divers et de gestion courante.

##### 2. Dépenses

Dépenses réelles 2014	Dépenses réelles 2015	<b>Budget 2016</b>
2 906 729 €	2 857 811 €	<b>3 372 942 €</b>

Les dépenses budgétées pour 2016 comportent essentiellement les frais de personnel et les charges de gestion courante ainsi que 84 000€ de charges exceptionnelles ou imprévues et des intérêts de la dette (167 689€).

Le résultat budgété pour 2016 est de 1 197 627€ correspondant à l'excédent reporté de 2015 et à l'excédent prévu pour 2016 (autofinancement) qui sera viré au budget d'investissement. Il se décompose en:

- 684 038 € de report de l'année précédente
- 513 589 € d'excédent budgété pour 2016

#### B. Section d'investissement

##### 1. Recettes

Les recettes d'investissement sont principalement constituées de subvention (150 000€) de la reprise du solde d'exécution d'investissement, de l'excédent de fonctionnement capitalisé, des restes à réaliser 2015, et surtout du virement de la section de fonctionnement (1 119 762€). Aucun emprunt n'est prévu.

##### 2. Dépenses

Le budget d'investissements 2016 s'élève à 1 607 308 € dont 1 273 906€ (contre 692 000€ en 2015) au titre des équipements. Au titre de ces dépenses d'équipement on peut noter les suivantes:

Réaménagement du cabinet médical	40 000€
Voirie	35 000€
Logements	50 000€
Bâtiments publics et scolaires	15 000€
Informatique bureau	25 000€
Plantations	10 000€
Matériel de transport et entretien	100 000€
Schéma directeur eau pluviales	40 000€
Etudes arrières plages et maître d'œuvre	150 000€
Accessibilité handicapés bâtiments publics	25 000€
Réhabilitation av de Port Cros	85 000€
Habillage conteneurs ordures ménagères	30 000 € <sup>3</sup>

Il est rappelé que le remboursement du capital des emprunts en cours (273 401€) est inclus dans ce budget.

La lutte contre l'érosion des plages est une priorité de la municipalité, qui devra s'étaler sur plusieurs années. La commune a adopté une politique financière qui consiste à ménager l'avenir en ne s'endettant pas pour l'instant et en accumulant les excédents, ce qui par voie de conséquence améliore la capacité d'investissement.

#### IV. Le budget d'assainissement

La partie communale du réseau va passer sous la compétence de l'Intercommunalité en 2017. Toutefois les investissements prévus pour 2016 (175 677 €) qui sont issus de crédits restant non utilisés, seront affectés à la maintenance et/ou à l'extension du réseau.

La partie ouest de réseau qui est encore exploitée en association avec la commune du Lavandou (SIA Rayol-Canadel/Le Lavandou) entrera également prochainement dans les compétences de la communauté de commune du Golfe. L'ADRER observera avec intérêt comment peuvent collaborer une communauté de communes avec une commune tierce.

#### V. Les subventions aux associations

ADORA Domaine du Rayol	12 500 €
Amicale des anciens du groupe de commandos d'Afrique et 3 <sup>ème</sup> choc	400 €
Association Omnisports du Rayol-Canadel	4 500 €
Atelier de peinture du Rayol-Canadel	2 000 €
Comité officiel des fêtes du Rayol-Canadel	23 000 €
Office de Tourisme du Rayol-Canadel	53 000 €
Sapeurs pompiers - subvention non demandée	0€
Animaux sans frontière Sapeurs pompiers	1 500 €
Club Rencontres et amitiés	2 000 €
Compagnie des Tragos	1000€
Amicale du personnel communal	1 200€
Anciens combattants et victimes de guerre Lavandou, Bormes, Rayol-Canadel	300€
Association des Jardiniers du Rayol-Canadel	1 500€
Esprit Club Lotus	500€
Sea Sun Country	150€
Société de chasse l'écureuil	1 200€
Association la Draye du Patec	3 000€
Sté Nationale d'entraide de la Médaille militaire 1729eme section	100€

<sup>3</sup> Tranche 1 - ce qui exige de disposer de conteneurs neufs qui seront à la charge de l'intercommunalité.

Par ailleurs le CCAS a été crédité de 30 000€ (dont 15 000€ au titre de l'action sociale chiffre à comparer aux 12 000 € budgétés en 2014 et 2015 et 6000 € en 2013) et 15 000 € restant en réserve.

## VI. Situation financière - endettement

L'endettement communal au début de l'année 2016 s'élève à 2 660 335€, dont 911 322€ (34%) au titre de l'emprunt mis en place en 2009 sur 25 ans pour indemniser l'aménageur de la Tessonnière (Empain). Il reste encore 17 années à rembourser.

La charge annuelle de remboursement de l'ensemble des emprunts (capital+intérêts) est de 441 090€, dont 23 % au titre de l'emprunt Empain. La première période d'intérêt (taux fixe 4.60%) s'est achevée en 2015. Grâce à la baisse mondiale des taux d'intérêt, la commune est en bonne position pour obtenir jusqu'à l'échéance un taux fixe garanti nettement inférieur. Aucun nouvel emprunt n'est prévu en 2016, comme en 2014 et 2015.

Il est intéressant d'établir une comparaison avec l'endettement des communes voisines:

Montant de la dette par habitant fin 2014 en €		Charge annuelle de la dette par habitant fin 2014 en €	
Plan de a Tour	42	La Garde Freinet	43
La Garde Freinet	182	La Mole	63
La Mole	345	Gassin	69
Gassin	768	Plan de a Tour	160
Grimaud	1064	Ste Maxime	166
Cogolin	1220	Grimaud	174
Ste Maxime	1299	Cogolin	181
Cavalaire	2552	Cavalaire	264
Rayol	4068	Croix Valmer	491
Ramatuelle	4527	Ramatuelle	505
Croix Valmer	5882	Rayol	606
St Tropez	10527	St Tropez	976

\*\*\*